

Orléans le 6 mars 2011

LOCAUX DE L'ESPACE PUBLIC
INTERSYNDICALE CFDT-FO-FAFPT-CGT

A l'attention de Madame SAUVEGRAIN
Adjointe au Maire chargée du Personnel

Madame l'Adjointe au Maire,

Les syndicats vous ont interpellée concernant la mise en place et la fonctionnalité des locaux de l'Espace Public. L'intersyndicale CFDT FO FAFPT CGT a constaté un certain nombre de problèmes et de dysfonctionnements liés à cette mise en place. Les organisations syndicales vous soumettent les remarques suivantes, et souhaitent que des réponses puissent être apportées sur les secteurs suivants :

SECTEUR CENTRE VILLE (Intra Mails) :

Chaudière : le chauffage a été dernièrement réparé, cependant celui-ci fait l'objet de réparations régulières. Le service hygiène et sécurité a été saisi de ce problème et a fait procéder à une énième intervention de la société concernée. Le brûleur devrait être changé, et l'éventuel remplacement de la chaudière devrait faire l'objet de négociations avec le propriétaire.

Travaux en général : ceux-ci occasionnent une gêne constante des personnels qui se retrouvent déplacés dans les locaux le temps que ceux-ci se réalisent.

Les fenêtres ferment mal, déjà signalé. Il semble que les travaux prennent du retard du fait de la non présence régulière de l'entreprise chargée de la réalisation de ceux-ci.

Local de séchage des vêtements : celui-ci est inadapté, sa finalisation est attendue.

Réfection de la dalle : Les collègues demandent quelle soit refaite afin d'éviter l'aggravation de l'empoussièrement lié au va-et-vient des véhicules.

Réfectoire : les émanations de gaz d'échappements indisposent les collègues sur leur temps de pause. Ils demandent qu'un système automatique d'extraction des fumées se mette en route dès qu'un véhicule pénètre dans le bâtiment, ou que l'on prévoit une séparation afin d'éviter l'inhalation des gaz. Les sols ne sont toujours pas terminés dans les vestiaires. Demande de passages réguliers de l'entretien des locaux et des sanitaires (*ainsi que de leur approvisionnement : papiers toilettes...*)

Armoires/placards : les agents devaient être dotés de deux placards, notamment les agents des Espaces Verts.

ATM (205) :

Zone de stockage du magasin : celle-ci se situe au 1^{er} étage, la zone d'approvisionnement s'effectue avec un chariot élévateur. Une porte de couloir de circulation principale s'ouvre en plein sur la surface de manœuvre de l'engin, vers celui-ci et sans aucune vue (*risques d'accidents*)

Réception marchandises du magasin : présence d'une fausse marche.

Atelier de peinture : aucune extraction des odeurs de solvants et des peintures, pas d'aération /aspiration dans la salle de stockage. Zone Atex : installation de lumière anti déflagrante et d'une porte sécurisée.

Ateliers des fontaines et des eaux : pas de chauffage dans le local,

Atelier serrurerie / métallurgie : escalier en bois ? En présence d'activités : soudures, forge...Stockage : revoir la zone de stockage du fer dans l'atelier (environ 16 tonnes), difficultés pour travailler correctement.

Atelier menuiserie : il semblerait que plusieurs fils d'alimentation pendent alors qu'ils devraient être remontés. Demande d'ouverture d'une porte extérieure pour accéder au groupe électrogène , porte donnant sur rue pour éviter les passages dans l'atelier.

Groupe électrogène : fuites et gaine d'échappement coupée.

Atelier maintenance des jeux : manque de place pour stocker les jeux et les matériels d'entretien pas de place pour installer le karcher.

Atelier mécanique : manque de lumière

Risque incendie : durant la période d'installation, ce risque n'est pas inexistant, il n'a pas été vu d'extincteurs posés ou visibles.

Cuisine, douches et divers parties des bâtiments : ne sont pas aux normes, doivent être refaits. Des interrupteurs de lumière sont placés derrière les portes, il faut refermer celles-ci pour pouvoir allumer.

Installations diverses : installation de la tuyauterie air comprimée et de branchements électriques faites par des agents. Qui valide les réalisations selon les normes (en cas d'accidents) ?

Fosse : trop profonde, et aucune évacuation pour les écoulements d'eau.

Matériels : plusieurs matériels sont en attente de réparations du fait de l'installation, ce qui interpelle différents agents alors que le pleine saison va s'amorcer : tontes...

Réfectoire : toutes les prises électriques n'ont pas été remises aux normes ! il serait bien que lors de la visite programmée qui est prévue le 15 mars afin de faire le point sur l'ensemble des remarques.

Abris motos : demande de création d'un abri motos

Le stockage est un problème général au 205

SECTEUR NORD-OUEST (Blossières):

Local de séchage de vêtements : inadaptés, est aussi lieu de passage pour se rendre dans un autre local (matériel), ce qui amoindrit sa fonctionnalité. Il faudrait prévoir un système de ventilation chauffée.

Vestiaires hommes et femmes : manque d'aération, refoulements d'odeurs d'une bonde au sol.

Armoires/placards : les agents devaient être dotés de deux placards par agents, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Aire de stationnement : celle-ci devait être réalisée, ne l'est pas non plus.

Vestiaires et sanitaires : demande d'un entretien régulier de ceux-ci (*ainsi que de leur approvisionnement : papier toilettes...*)

SECTEUR ST MARCEAU (La Chênaie):

Locaux hommes : remontées d'égouts régulière dans les locaux, de même qu'un problème de régulation du chauffage. (*personnel mélangé, même s'ils n'y passent pas leur vie : « l'impression d'être dans une cage à lapin »*).

Locaux féminins : ceux-ci sont appréciés par rapport à ceux que les agents avaient précédemment. Cependant contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y a aucune fenêtre, donc de ventilation naturelle, un puit de lumière n'ayant pas systématiquement de système d'ouverture pour ce type de ventilation (*se référer au compte rendu du CHS du 01/07/10*).

Demande de dotation de clefs des locaux pour les agents féminins.

Remontées d'égouts régulières dans les locaux comme dans les vestiaires masculins.

Sortie des véhicules : l'installation d'un miroir de visibilité a déjà fait l'objet de demande en CHS, il n'y en a toujours pas. La sortie est très dangereuse, il n'y a aucune visibilité (*testée par des représentants du personnel, il y a un risque réel d'accident, Mme CHERADAME devait donner son avis, CHS du 01/07/10*)

Aire de lavage : il n'y a qu'un robinet (« n'en a que le nom »)

Les collègues demandent qu'une prise électrique soit installée à cet endroit afin de pouvoir brancher leur karcher.

kubota : pas de rampe pour son entretien, l'agent est obligé de se pencher en dessous.

Stockages : les carburants sont stockés avec les machines (*normalement était prévu à part*), pas de local à engrais : celui-ci est stocké à l'air et l'humidité, lieu non sécurisé.

Garage (balayeuses/kubota) : pas d'évacuation des gaz d'échappements.

Réfectoire : demande d'installation de rideaux adaptés dans le réfectoire pour le soleil (*les agents ont bricolés eux-mêmes des pares soleil en papier*).

Un micro-onde supplémentaire ne serait pas superflu, demande de possibilité d'une ou deux plaques de cuissons et d'un frigo.

Propreté : pour vider certains vespas (caisson trop haut), les agents sont obligés de monter dedans pour les vider à Hatton.

Espaces verts : pour vider les agents se retrouvent à devoir tasser les containers, le vidage de la rue Hatton n'est toujours pas possible ? Est-il prévu plus de ramassages des containers lorsque le quai sera réalisé ? et en fonction sur le site Source (ancien ATM)

Axe de circulation en stabilisé : commence déjà à s'abîmer, pas de bordure de retenue du mani calcaire.

Nettoyage des locaux, sanitaires, réfectoires, douches : demande de passage régulier de l'entretien de ceux-ci (*non fait depuis l'arrivée des agents, sauf tout dernièrement*)

SECTEUR NORD-EST (Coin Rond) :

travaux en général : toujours en cours sur le site, satisfait des travaux réalisés pour les agents sur place. Il reste l'arrivée des jardiniers à la place de l'équipe mécanique, soit 7 agents (5 déjà sur place) dans un local étroit, dotation de deux placards par agents.

Pour rappel les personnels ne devaient pas être sur site avant que les travaux ne soient réalisés, ce qui n'est pas le cas sur certains sites.

CFDT

FO

FAFPT

CGT

SAGHAAR Bruno

GALOPIN David

BOULANT Florent

PETIT Pascale

